

INFO-FAMILLE



Mai

Mot de la direction

Chers parents,

Le mois de mai est déjà à nos portes, marquant le dernier droit avant la fin de l'année scolaire. C'est une période importante où chaque effort compte : nous vous encourageons à continuer de soutenir votre enfant dans ses apprentissages et dans l'atteinte de ses objectifs. Votre engagement fait toute la différence!

Je profite de cette édition pour vous informer que Monsieur Jérôme nous quitte pour la poursuite de son congé de paternité. C'est Monsieur Luka Lamontagne qui terminera l'année scolaire avec nous pour l'éducation physique et le plein air.

Merci pour votre précieuse collaboration et votre confiance tout au long de l'année!

Laurence Hawey, directrice

DATES IMPORTANTES

- 1re mai : Journée d'école
- 15 mai : Pédago, SDG ouvert
- 18 mai : Congé, SDG fermé



La sécurité sans compromis

LES FEUX DE SIGNALLEMENT

1. C'est jaune... préparez-vous à arrêter;
2. C'est rouge... arrêtez complètement votre véhicule à plus de 5 mètres de l'autobus;
3. ATTENTION... Dépasser ou croiser un autobus d'écoliers dont les feux ROUGES intermittents clignotent entraîne l'accumulation de 9 points d'inaptitude, ainsi qu'une amende de 200 \$ à 300 \$, mais peut aussi entraîner un accident et même la mort... À vous de choisir!

Merci de l'attention que vous portez tout au long de l'année scolaire à la SÉCURITÉ DES ENFANTS À BORD DES AUTOBUS ET AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.

INFORMATION IMPORTANTE

À NOTER : LES TEMPÉRATURES MATINALES DEMEURENT FROIDES. NOUS VOUS DEMANDONS DONC D'ENVOYER UN MANTEAU ET/OU UN CHANDAIL CHAUD À VOTRE ENFANT CHAQUE MATIN. NOUS NOUS AJUSTERONS AVEC LA TEMPÉRATURE RESSETNIE LORS DES RÉCRÉATIONS. LE PORT DES BOTTES OU L'UTILISATION D'UNE 2E PAIRIE DE CHAUSSURES EST AUSSI RECOMMANDÉ POUR GARDER NOTRE ÉCOLE PROPRE.

MERCI

Épreuves ministérielles - Rappel

La gestion des absences aux épreuves ministériels obligatoires doit être faite par la personne responsable de la sanction des études du Centre de services scolaire.

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives doit être transmise au Ministère et l'original doit être conservé au dossier de l'élève par l'école fréquentée.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, l'élève ne doit pas être pénalisé et il n'est pas nécessaire de lui administrer une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final est composé en totalité des résultats pondérés dans les étapes.

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence, même si son absence est dû à une décision parentale. Aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les étapes doit rester identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 10.

IMPORTANT!



Enseignement primaire	
1^{er} juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture - Texte littéraire, 014-630
2 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture - Texte courant, 014-630
3 et 4 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Écriture, 014-620
3 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Lecture - Texte littéraire, 014-430
4 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Lecture - Texte courant, 014-430
8, 9 et 10 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Écriture, 014-420
9, 10 et 11 juin	Mathématique, 6 ^e année du primaire 022-610